

Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE - REACH  
modifié par le règlement (UE) 2020/878 (FR)  
easy clean ws



n-tec GmbH  
84051 Essenbach - Altheim

Date d'émission 05.01.2023, Révision 06.04.2021

Version 5.0. Remplace la version: 0.0

Page 1 / 10

**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

**1.1 Identificateur de produit**

easy clean ws

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

**1.2.1 Utilisations pertinentes**

Agent de revêtement

**1.2.2 Utilisations déconseillées**

Aucun connu.

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

**Société**

n-tec GmbH  
Siemensstraße 13  
84051 Essenbach - Altheim / ALLEMAGNE  
Téléphone +49 - (0)87 03 - 98 97-64  
Téléfax +49 - (0)87 03 - 98 97-65  
Site internet www.n-tec.de  
E-mail info@n-tec.de

**Secteur informatif**

**Informations techniques**

info@n-tec.de

**Fiche de Données de Sécurité**

sdb@chemiebuero.de (Pas d'envoi de fiches de données de sécurité)  
Les fiches de données de sécurité sont disponibles auprès du fournisseur.

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

**Organe consultatif**

ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

**SECTION 2: Identification des dangers**

**2.1 Classification de la substance ou du mélange [RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008]**

Pas de classification.

**2.2 Éléments d'étiquetage**

Le produit doit être marqué selon le règlement (CE) N°1272/2008 (CLP).

**Pictogrammes de danger**

Aucun

**Mention d'avertissement**

Aucun

**Mentions de danger**

Aucun

**Conseils de prudence**

Aucun

**Caractéristique particulière**

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

**2.3 Autres dangers**

**Dangers pour la santé**

Le contact fréquent et prolongé du produit avec la peau peut provoquer des irritations.

**Dangers pour l'environnement**

Ne contient pas de matières PBT ou vPvB.

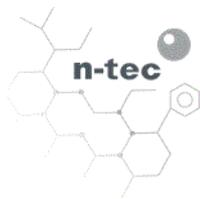
**Autres dangers**

D'autres dangers n'ont pas été constatés dans l'état actuel des connaissances.

**SECTION 3: Composition / informations sur les composants**

**3.1 Substances**

Non applicable



n-tec GmbH  
84051 Essenbach - Altheim

Date d'émission 05.01.2023, Révision 06.04.2021

Version 5.0. Remplace la version: 0.0

Page 2 / 10

### 3.2 Mélanges

Le produit est un mélange.

Conc. [%]	Substance
1 - <3	Propane-2-ol
	CAS: 67-63-0, EINECS/ELINCS: 200-661-7, EU-INDEX: 603-117-00-0, Reg-No.: 01-2119457558-25-XXXX
	GHS/CLP: Flam. Liq. 2: H225 - Eye Irrit. 2: H319 - STOT SE 3: H336

**Commentaire relatif aux composants** Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation-SVHC). Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16.

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

<b>Indications générales</b>	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
<b>Après inhalation</b>	Assurer un apport d'air frais. En cas de malaises, se rendre chez le médecin.
<b>Après contact cutané</b>	En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
<b>Après contact avec les yeux</b>	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
<b>Après ingestion</b>	Demander aussitôt l'avis d'un médecin. Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets irritants

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

<b>Agent d'extinction approprié</b>	Produit non combustible. Choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.
<b>Agent d'extinction non approprié</b>	Jet d'eau.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques.

### 5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

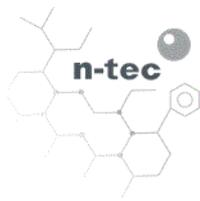
## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Sol très glissant suite au déversement du produit.

### 6.2 Mesures de protection de l'environnement

Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile).  
Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.



Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE - REACH  
modifié par le règlement (UE) 2020/878 (FR)  
easy clean ws



n-tec GmbH  
84051 Essenbach - Altheim

Date d'émission 05.01.2023, Révision 06.04.2021

Version 5.0. Remplace la version: 0.0

Page 3 / 10

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. liant universel).  
Le produit absorbé est à éliminer conformément à la réglementation en vigueur.

### 6.4 Référence à d'autres sections

Voir les SECTION 8+13

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.  
Veiller à une bonne aspiration sur les machines de transformation.

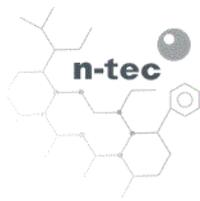
Avant les pauses et avant de quitter le travail, se laver les mains.  
Protéger la peau en appliquant une pommade.  
Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail.  
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.  
Empêcher les infiltrations dans le sol.  
Ne pas stocker avec des produits alimentaires et des aliments pour animaux.  
Conserver les récipients hermétiquement fermés.  
Tenir à l'abri des échauffements/surchauffes.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la SECTION 1.2



n-tec GmbH  
84051 Essenbach - Altheim

Date d'émission 05.01.2023, Révision 06.04.2021

Version 5.0. Remplace la version: 0.0

Page 4 / 10

## SECTION 8: Contrôle de l'exposition / protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Composants possédants une valeur limite d'exposition (FR)

Substance
Propane-2-ol
CAS: 67-63-0, EINECS/ELINCS: 200-661-7, EU-INDEX: 603-117-00-0, Reg-No.: 01-2119457558-25-XXXX
VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: TMP 84, FT 66
VLCT: Valeur limite court terme (15min): 400 ppm, 980 mg/m <sup>3</sup>

#### DNEL

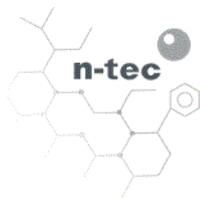
Substance
Propane-2-ol, CAS: 67-63-0
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 500 mg/m <sup>3</sup>
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 888 mg/kg bw/day
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 89 mg/m <sup>3</sup>
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme, 319 mg/kg bw/day
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme, 26 mg/kg

#### PNEC

Substance
Propane-2-ol, CAS: 67-63-0
Ingestion (alimentaire), 160 mg/kg
Eau douce, 140,9 mg/l
Eau de mer, 140,9 mg/l
Sédiment (Eau douce), 552 mg/kg
Sédiment (Eau de mer), 552 mg/kg
Sol, 28 mg/kg
Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 2251 mg/l

### 8.2 Contrôles de l'exposition

<b>Indications complémentaires sur la configuration des installations techniques</b>	Assurer une ventilation du poste de travail adéquate.
<b>Protection des yeux</b>	lunettes de protection. (EN 166:2001)
<b>Protection des mains</b>	0,4 mm; Caoutchouc butyle, >120 min (EN 374-1/-2/-3). Les indications sont données à titre de recommandations. Pour de plus amples informations, veuillez vous adresser au fournisseur de gants.
<b>Protection corporelle</b>	Vêtement de protection (EN 340)
<b>Divers</b>	Eviter le contact avec les yeux et la peau. Ne pas respirer les vapeurs/aérosols. Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances et du lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur sur la résistance chimique des moyens de protection.
<b>Protection respiratoire</b>	Protection respiratoire en présence d'aérosol ou de brouillard de produit. Pour une brève exposition, appareil à cartouche filtrante combinée A-P2. (DIN EN 14387)
<b>Risques thermiques</b>	Aucun
<b>Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement</b>	Protéger l'environnement en appliquant les mesures de contrôle appropriées pour éviter ou limiter les émissions.



n-tec GmbH  
84051 Essenbach - Altheim

Date d'émission 05.01.2023, Révision 06.04.2021

Version 5.0. Remplace la version: 0.0

Page 5 / 10

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	liquide
Forme	liquide
Couleur	transparent
Odeur	inodore
Seuil olfactif	Non applicable
Valeur du pH	4
Valeur du pH [1%]	7
Point d'ébullition [°C]	ca. 100
Point d'éclair [°C]	> 93
Inflammabilité (solide, gaz) [°C]	Non applicable
Limite inférieure d'explosion	Non applicable
Limite supérieure d'explosion	Non applicable
Propriétés comburantes	Non
Pression de vapeur/pression de gaz [kPa]	Non déterminé
Densité [g/cm <sup>3</sup> ]	0,996 (20 °C / 68,0 °F)
Densité relative	Non déterminé
Densité de versement [kg/m <sup>3</sup> ]	Non applicable
Solubilité dans l'eau	Miscible
Solubilité autres solvants	Pas d'information disponible.
Coefficient de partage [n-octanol/l'eau]	Non déterminé
Viscosité cinématique	non applicable
Densité de vapeur relative	non applicable
Vitesse d'évaporation	non applicable
Point de fusion [°C]	ca. 0
Température d'auto-inflammation	n'est pas auto-inflammable
Temp. de décomposition [°C]	Non déterminé
Caractéristiques des particules	Non applicable

### 9.2 Autres informations

Aucun

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Aucun risque connu lors d'une utilisation conforme aux fins.

### 10.2 Stabilité chimique

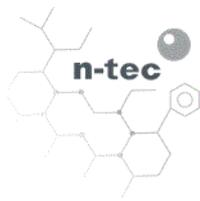
Le produit est stable sous des conditions normales.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact des bases (lessives).

### 10.4 Conditions à éviter

Voir la SECTION 7.2.



n-tec GmbH  
84051 Essenbach - Altheim

Date d'émission 05.01.2023, Révision 06.04.2021

Version 5.0. Remplace la version: 0.0

Page 6 / 10

## 10.5 Matières incompatibles

non applicable

## 10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité orale aiguë

Produit
ATE-mix, oral, > 5000 mg/kg
Substance
Propane-2-ol, CAS: 67-63-0
LD50, oral, rat, 5840 mg/kg OECD 401

#### Toxicité dermale aiguë

Produit
ATE-mix, dermique, > 5000 mg/kg
Substance
Propane-2-ol, CAS: 67-63-0
LD50, dermique, lapin, 13900 mg/kg OECD 402

#### Toxicité aiguë par inhalation

Produit
ATE-mix, inhalatoire, > 20 mg/l 4h
Substance
Propane-2-ol, CAS: 67-63-0
LC50, inhalatoire, rat, > 25 mg/l (6h) OECD 403

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée** En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique** En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée** En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Mutagenèse** En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

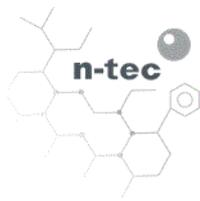
**Toxicité sur la reproduction** En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancérogénèse** En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration** En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Remarques générales

Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.



n-tec GmbH  
84051 Essenbach - Altheim

Date d'émission 05.01.2023, Révision 06.04.2021

Version 5.0. Remplace la version: 0.0

Page 7 / 10

## 11.2 Informations sur les autres dangers

**Propriétés perturbant le système endocrinien** Ne contient pas de substances aux propriétés perturbant le système endocrinien.

**Autres informations** Aucun

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Substance
Propane-2-ol, CAS: 67-63-0
LC50, (24h), Daphnia magna, 9714 mg/l
LC50, (96h), Pimephales promelas, 9640 mg/l
EC50, (72h), Scenedesmus subspicatus, > 100 mg/l

### 12.2 Persistance et dégradabilité

**Comportement dans les compartiments de l'environnement** Non déterminé

**Comportement dans les stations d'épuration** Non déterminé

**Biodégradabilité** Non déterminé

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Il ne faut pas s'attendre à des accumulations dans les organismes.

### 12.4 Mobilité dans le sol

Une substance qui s'écoule peut pénétrer dans le sol et entraîner des contaminations du sol et des nappes souterraines.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

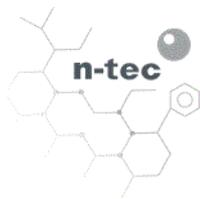
Inclassables de PBT ou de VPVB sur base de toutes les informations disponibles.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Ne contient pas de substances aux propriétés perturbant le système endocrinien.

### 12.7 Autres effets néfastes

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement et dans les canalisations d'égout.  
Données écologiques de produit complet ne sont pas disponibles.



n-tec GmbH  
84051 Essenbach - Altheim

Date d'émission 05.01.2023, Révision 06.04.2021

Version 5.0. Remplace la version: 0.0

Page 8 / 10

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationales et régionales. Un code de nomenclature selon le Catalogue européen des déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car une classification n'est permise qu'après l'indication des fins d'utilisation par le consommateur.

#### Produit

Consulter le fabricant pour le recyclage.

#### Catalogue européen des déchets (recommandé)

070799

#### Emballage non nettoyé

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

#### Catalogue européen des déchets (recommandé)

150102

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport routier vers ADR/RID MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

Transport fluvial (ADN) MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

Transport maritime selon IMDG NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

Transport aérien selon IATA NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

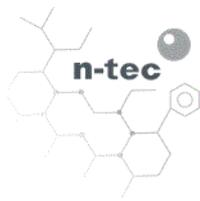
### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable



n-tec GmbH  
84051 Essenbach - Altheim

Date d'émission 05.01.2023, Révision 06.04.2021 Version 5.0. Remplace la version: 0.0 Page 9 / 10

#### 14.4 Groupe d'emballage

Transport routier vers ADR/RID	Non applicable
Transport fluvial (ADN)	Non applicable
Transport maritime selon IMDG	Non applicable
Transport aérien selon IATA	Non applicable

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

Transport routier vers ADR/RID	Non
Transport fluvial (ADN)	Non
Transport maritime selon IMDG	Non
Transport aérien selon IATA	Non

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indication correspondante aux sections 6 à 8.

#### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

### SECTION 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

<b>PRESCRIPTIONS DE CEE</b>	2008/98/CE (2000/532/CE); 2010/75/UE; 2004/42/CE; (CE) 648/2004; (CE) 1907/2006 (REACH); (UE) 1272/2008; 75/324/CEE ((CE) 2016/2037); (UE) 2020/878; (UE) 2016/131; (UE) 517/2014
<b>RÈGLEMENTS DE TRANSPORT</b>	ADR (2021); IMDG-Code (2021, 40. Amdt.); IATA-DGR (2022)
<b>RÉGLEMENTATIONS NATIONALES (FR):</b>	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France 2016.
- Observer les restrictions d'emploi	Non
- VOC (2010/75/CE)	1,5 %

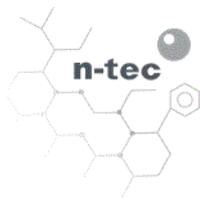
#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable

### SECTION 16: Autres informations

#### 16.1 Mentions de danger (SECTION 3)

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.



Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE - REACH  
modifié par le règlement (UE) 2020/878 (FR)  
easy clean ws



n-tec GmbH  
84051 Essenbach - Altheim

Date d'émission 05.01.2023, Révision 06.04.2021

Version 5.0. Remplace la version: 0.0

Page 10 / 10

## 16.2 Abréviations et acronymes:

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route  
RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses  
ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure  
ATE = acute toxicity estimate  
CAS = Chemical Abstracts Service  
CLP = Classification, Labelling and Packaging  
DMEL = Derived Minimum Effect Level  
DNEL = Derived No Effect Level  
EC50 = Median effective concentration  
ECB = European Chemicals Bureau  
EEC = European Economic Community  
EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
EL50 = Median effective loading  
ELINCS = European List of Notified Chemical Substances  
EmS = Emergency Schedules  
GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals  
IATA = International Air Transport Association  
IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk  
IC50 = Inhibition concentration, 50%  
IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods  
IUCLID = International Uniform Chemical Information Database  
IVIS = In vitro irritation score  
LC50 = Lethal concentration, 50%  
LD50 = Median lethal dose  
LC0 = lethal concentration, 0%  
LOAEL = lowest-observed-adverse-effect level  
LL50 = Median lethal loading  
LQ = Limited Quantities  
MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships  
NOAEL = No Observed Adverse Effect Level  
NOEC = No Observed Effect Concentration  
PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance  
PNEC = Predicted No-Effect Concentration  
REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals  
STP = Sewage Treatment Plant  
TLV@TWA = Threshold limit value – time-weighted average  
TLV@STEL = Threshold limit value – short-time exposure limit  
VOC = Volatile Organic Compounds  
vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative

## 16.3 Autres informations

### Méthode de classification

### Positions modifiées

SECTION 2 ajouté: EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

SECTION 2 ajouté: Le produit doit être marqué selon le règlement (CE) N°1272/2008 (CLP).

SECTION 12 ajouté: Données écologiques de produit complet ne sont pas disponibles.

SECTION 12 ajouté: Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement et dans les canalisations d'égout.



Copyright: Chemiebüro®

